

LE PORTAGE SALARIAL, UN STATUT D'AVENIR

LIVRE BLANC 2022



PEPS

Les Entreprises de Portage Salarial

SOMMAIRE

- 4** Le portage salarial en un clin d'œil
- 9** Le portage salarial un statut d'avenir
- 11** De nombreux avantages pour le consultant indépendant
- 15** La formation professionnelle en portage salarial
- 17** Et de nombreux avantages pour l'entreprise cliente
- 20** En 2022, le portage salarial continuera à s'adapter aux défis du moment
- 24** Accompagner le freelance tout au long de sa vie professionnelle
- 26** Nos propositions pour développer le portage salarial



ÉDITO

On estime qu'en 2025, près de 20% des travailleurs actifs en France seront des travailleurs indépendants¹. Quel avenir pour le salariat dans ces conditions ? Il évoque la promesse d'un revenu régulier et d'une stabilité financière. Il est aussi synonyme de protection sociale permettant de sécuriser sa vie ainsi que celle de ses proches à chaque étape de sa carrière. Pourtant, aujourd'hui, près de 60% des cadres français se disent prêts à quitter le salariat pour d'autres formes d'emploi².

Les formes alternatives d'activité au salariat classique bénéficient d'une bonne image auprès de ces derniers, notamment le portage salarial. On observe en effet une recherche de sens au travail, de plus d'autonomie et de souplesse dans sa vie professionnelle. La crise sanitaire a d'ailleurs été un catalyseur de ces tendances qui incarnent la philosophie du portage salarial.

Le rôle du PEPS est d'affirmer fortement les positions partagées par la quasi-totalité des acteurs. Conscients de notre responsabilité sociétale en tant que partie prenante d'un marché du travail en pleine évolution, nous sommes déterminés à continuer à avancer dans un dialogue social équilibré.

En un an, nous avons pu progresser sur de belles améliorations de notre branche : chômage partiel, contrat de professionnalisation, régime santé prévoyance etc. Mais surtout, nous avons également franchi une étape décisive en créant le "Label de portage salarial PEPS" afin de réaffirmer les bonnes pratiques et être le garant des entreprises du secteur.

Ce label, développé en partenariat avec l'AFNOR, seul label certifié, est un standard de qualité. Il sécurise les relations des salariés portés, des entreprises clientes et couvre toutes les dimensions de cette activité.

En 2022, nous avons à cœur de continuer à exploiter l'extraordinaire potentiel de ce statut afin de répondre aux attentes des salariés ainsi qu'aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

François Jenny

PRÉSIDENT DU PEPS, LE SYNDICAT DES PROFESSIONNELS
DE L'EMPLOI EN PORTAGE SALARIAL

¹ <https://www.forbes.fr/brandvoice/quand-la-gig-economy-redefinit-le-marche-du-travail/>

² <https://corporate.apec.fr/home/nos-etudes/toutes-nos-etudes/salariat-et-autres-formes-demploi.html>

Le PORTAGE SALARIAL EN UN CLIN D'ŒIL

**Le portage salarial,
qu'est-ce que c'est ?**

Le portage salarial offre la possibilité d'exercer une activité indépendante, en toute autonomie et dans un cadre sécurisé.

Affilié au régime général de l'assurance maladie, de la retraite et de l'assurance-chômage, "le porté" peut exercer son activité librement et en toute sécurité, en bénéficiant du même niveau de protection sociale que n'importe quel salarié français.





Le portage salarial, une solution adaptée aux évolutions du marché du travail

Le portage salarial est un mode d'organisation du travail très innovant qui est la meilleure incarnation de la fameuse flexisécurité. Celle-ci a apporté la preuve de son efficacité sociale dans de nombreux pays européens.

Ce faisant, le porté cotise au même taux que les salariés. Le portage salarial est donc une forme d'emploi solidaire qui participe pleinement à la sauvegarde de notre modèle social.

En prenant en charge toutes les formalités administratives (contrat commercial, facturation, contrat de travail, fiche de paie etc.), la société de portage libère le professionnel autonome de ces contraintes et lui permet de se consacrer entièrement à son métier et à ses clients. Agissant en véritable partenaire pour l'indépendant, la société de portage simplifie la vie des salariés portés. Mieux encore, elle les accompagne dans leur parcours professionnel.

Ainsi le portage salarial est une nouvelle forme d'emploi tournée vers l'avenir qui s'adresse à tout le monde.

Une évolution inexorable du marché du travail, portée par une double dynamique

Le marché du travail connaît des mutations profondes. Au premier rang de celles-ci, et appelées à s'amplifier encore dans les années à venir, figure la montée en puissance des freelance et des travailleurs indépendants de toute nature. En effet, l'évolution du marché du travail, allée aux nouvelles aspirations des salariés qui souhaitent travailler de manière différente, explique l'essor du travail indépendant. Cet engouement pour de nouvelles formes de travail, toutes placées sous le signe de l'indépendance, est amené à se développer. Ses nombreux avantages séduisent un public très divers et notamment les jeunes qui voient dans le portage salarial un moyen de concilier autonomie et sécurité.

LE PORTAGE SALARIAL EN UN CLIN D'ŒIL

Partout dans le monde, le travail et ses modes d'organisation sont entrés dans une phase de profondes mutations. Les modèles traditionnels ont vécu. Cela est lié non seulement à l'émergence de nouveaux emplois, mais aussi aux aspirations de la population active que l'on observe sur tous les continents. Le portage salarial s'inscrit dans ce mouvement de l'histoire et permet d'apporter une réponse parmi d'autres aux mutations contemporaines du marché du travail.

Cela s'est encore accéléré grâce aux nouvelles technologies qui facilitent la recherche des missions, le travail à distance, la communication entre les acteurs du marché du travail, y compris hors site ou des espaces de coworking.

Un bénéfice individuel

Le travailleur indépendant maîtrise pleinement sa mission, il gère son temps comme il l'entend.

Grâce au portage salarial, le travailleur indépendant bénéficie d'un accompagnement administratif : songeons par exemple qu'il n'établit même pas ses factures lui-même ni ne gère pas ses rapports avec l'URSSAF. C'est la raison pour laquelle un large éventail de travailleurs sont séduits par le portage salarial. En somme, être indépendant ne signifie pas être seul.

Un bénéfice pour les entreprises

Il s'avère que le freelance est devenu un spécialiste dont les compétences sont de plus en plus convoitées par les entreprises.

Leur expertise est d'autant plus précieuse qu'en plus de connaître leur domaine d'activité, pour répondre aux besoins de l'entreprise cliente qui recourt à leurs services. Celle-ci, de son côté, tire un grand avantage de la souplesse de ces travailleurs indépendants qui font preuve d'agilité et d'innovation dans les prestations de service qu'ils offrent. La France n'est évidemment pas un phénomène isolé en la matière : il s'agit bel et bien d'un mouvement d'ampleur planétaire qui est en passe de révolutionner l'organisation du monde du travail.

Le portage salarial, un outil contre la précarisation du marché du travail et pour la sauvegarde du modèle social

Le modèle social français est l'un des plus protecteurs du monde. La solidarité n'a pas de prix, mais elle a un coût.

Celui-ci est assuré par un financement qui repose notamment sur le paiement des cotisations salariales et patronales. Dans le cadre du travail indépendant, celles-ci sont très inférieures à celles acquittées par les entreprises et les salariés.

C'est encore plus vrai pour les auto-entrepreneurs, dont le nombre augmente lui aussi. A cet égard, il n'est pas excessif de parler d'une véritable bombe à retardement sociale, du fait de la faiblesse des cotisations qu'ils acquittent... et donc des droits qu'ils génèrent. On estime ainsi par exemple qu'un auto-entrepreneur qui facture 30 000 euros en moyenne par an et qui cotiserait au taux actuel pendant 42 ans ne percevra pas plus que les minimes sociaux une fois à la retraite.

L'essor du travail indépendant produit une sorte « d'effet ciseaux » : les dépenses sociales liées notamment aux besoins de financement de notre système de retraite et

d'assurance-chômage augmentent structurellement, alors que les recettes reposant sur les cotisations des salariés et des entreprises baissent.

Puisqu'il n'est pas possible d'augmenter les cotisations sociales au risque de briser la reprise économique, les atouts offerts par le portage salarial méritent d'être pleinement considérés. Il représente l'une des solutions simples, adaptée aux nouveaux enjeux du marché du travail et dont le développement ne met pas en danger un modèle social auquel les Français sont légitimement attachés.



Le portage salarial : un système vertueux

L'essor du travail indépendant pose néanmoins un certain nombre de défis individuels et collectifs concernant les garanties professionnelles, la sécurité des parcours et le financement de la solidarité nationale.

Comment en effet apporter des garanties en termes de protection sociale aux travailleurs indépendants, qu'il s'agisse de leur retraite ou de la formation professionnelle ? Dans le même temps, comment assurer la pérennité de notre système social face à l'essor du travail indépendant,

dont les cotisations sont inférieures à celles des salariés ?

Le portage salarial permet d'apporter des réponses aux mutations actuelles du marché du travail. Il est le mode de travail qui offre la souplesse inhérente à l'engouement pour l'entrepreneuriat. Affilié au régime général de l'assurance maladie, de la retraite et de l'assurance chômage, « le porté » peut exercer son activité librement et en toute sécurité, en bénéficiant du même niveau de protection sociale que n'importe quel salarié français.

LE PORTAGE SALARIAL EN UN CLIN D'ŒIL

Dans ce contexte, comment amplifier le mouvement et développer le recours au portage salarial en France ? Le PEPS, le Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial, formule trois propositions :

1 Une baisse du seuil.

A l'heure actuelle, 27% des consultants potentiels n'ont pas la possibilité d'opter pour le portage salarial à cause du seuil minimal de rémunération, fixé à 30.206 euros bruts annuels. Une étude réalisée à la demande des partenaires sociaux en 2021 fait en effet apparaître que de nombreux cadres et professions intermédiaires ont perçu une rémunération en équivalent temps plein inférieure à ce seuil. Cela montre qu'un grand nombre de travailleurs indépendants sont ainsi exclus d'un système qui leur serait pourtant profitable.

2 Simplifier les conditions dans lesquelles une entreprise cliente peut recourir au portage salarial dans le cadre d'une prestation de service.

La rédaction actuelle de l'article L1254-3 du Code du travail peut porter à confusion. Une interprétation restrictive limite donc parfois la possibilité de recours au portage salarial.

3 Permettre au salarié porté de déduire l'ensemble du coût des frais professionnels nécessaires à son activité.

Les URSSAF limitent la possibilité de déduction des frais professionnels alors que le « porté » est amené à se déplacer et à générer des frais sur toute la période de sa mission.



LE PORTAGE SALARIAL UN STATUT D'AVENIR

Innovant il y a 30 ans,
le portage salarial demeure
une solution d'actualité.
Il correspond aux aspirations
profondes de la population
active d'aujourd'hui
et de demain.

En outre, le portage
salarial répond aux besoins
actuels des travailleurs
indépendants et des
entreprises, mais devance
aussi les besoins à venir
du marché du travail.



LE PORTAGE SALARIAL, UN STATUT D'AVENIR



Par une mise à jour régulière visant à offrir toujours plus de protection et de flexibilité nécessaires à l'épanouissement professionnel du freelance, il intègre des travaux prospectifs préparant les évolutions du marché de l'emploi. C'est pourquoi il est une solution pour la relance de notre économie.

Que recherchent les travailleurs, indépendants ou non ? Du sens à leur travail, mais également de l'autonomie et de la souplesse pour établir un équilibre sain entre vie professionnelle et personnelle.

Que recherchent les entreprises ?

La capacité à s'adapter rapidement et efficacement en sécurisant leurs collaborations dans un cadre simple et flexible.

Parce qu'il combine garanties individuelles, familiales et collectives, avec une agilité accrue permettant de répondre aux besoins des entreprises, le portage salarial représente une manière innovante de travailler, et donc toujours plus attrayante. Au moment où arrive en France un phénomène de « grande démission » initié aux Etats-Unis, et qui se traduit chez nous par d'immenses difficultés à recruter³, **les perspectives offertes par le portage salarial apportent des réponses pertinentes à cette quête de sens professionnel.**

³ <https://theconversation.com/le-mystere-de-la-grande-demission-comment-expliquer-les-difficultes-actuelles-de-recrutement-en-france-173454>

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LE CONSULTANT INDÉPENDANT

Le portage salarial offre
une protection sociale optimale

Retraite, garanties spécifiques, accès
à l'assurance chômage : choisir d'exercer
son activité en portage salarial, c'est
privilégier l'autonomie et l'indépendance
tout en gardant la protection sociale
attachée au statut de salarié.



DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LE CONSULTANT INDÉPENDANT

La retraite

Comme tous les salariés du secteur privé, les salariés portés cotisent à la CNAV pour leur retraite de base ainsi qu'à l'AGIRC-ARRCO pour leur retraite complémentaire. L'acquisition de droits, libellés en trimestres pour la base et en points pour la complémentaire, est déterminée par le salaire perçu chaque année.

Des garanties complémentaires spécifiques au portage salarial

En plus des droits attachés au régime général de la sécurité sociale, le salarié porté bénéficie de garanties complémentaires en matière de prévoyance et de santé⁴.

Ces garanties, négociées dans le cadre de la branche par les partenaires sociaux, améliorent la prise en charge des soins, permettent le maintien partiel des revenus et assurent la perception d'un capital ou d'une rente si le salarié porté fait face à une situation d'incapacité, d'invalidité ou encore de décès.

Les sociétés de portage proposent à leurs salariés portés des garanties au moins équivalentes à celles mises en place dans la branche.

⁴ Accord collectif relatif à la protection sociale complémentaire dans le cadre de la convention collective nationale des salariés en portage salarial, 12 novembre 2020, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021

L'accès à l'assurance chômage en portage salarial: un avantage essentiel

Exercer une activité en portage salarial permet de bénéficier de la protection sociale du salariat. C'est un avantage considérable également en termes d'accès à l'assurance chômage.

Ainsi, contrairement aux personnes qui ont fait le choix de créer une entreprise pour exercer leur activité, les salariés portés peuvent bénéficier de l'allocation chômage de retour à l'emploi (ARE) après une rupture de leur contrat de travail.



QUEL NIVEAU D'ALLOCATION POUR LES TRAVAILLEURS PORTÉS ?

Un salarié porté peut bénéficier de l'ARE dans les mêmes conditions qu'un salarié classique, à condition d'avoir travaillé au moins 4 mois dans les 24 derniers mois à la date de fin de son contrat de travail.

PEUT-ON CUMULER ALLOCATION CHÔMAGE ET SALAIRE EN PORTAGE SALARIAL ?

Oui !

Les statistiques le montrent, de nombreuses personnes font le choix de démarrer une activité indépendante en étant indemnisées par Pôle Emploi. Cette situation est rendue possible par :

- Le maintien de l'ARE pour les créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- La possibilité de cumuler allocation chômage et salaire en cas de reprise d'activité.

Cette deuxième option est particulièrement intéressante en portage salarial. Elle permet à l'indépendant de :

- Démarrer son activité et la développer tout en restant indemnisé par Pôle Emploi ;

- Allonger la durée de son indemnisation chômage ;
- Recharger les droits à l'allocation chômage.

LE PARTAGE DU RISQUE CONTRE LES IMPAYÉS

Les délais de paiement constituent une problématique récurrente pour les indépendants. En France, une entreprise sur quatre fait faillite à la suite de retards de paiement de ses clients. Dans le cadre du portage salarial, le risque contre les impayés est partagé entre le "porté" et la société de portage qui l'accompagne. Cela se traduit notamment par l'avance de trésorerie qu'elle peut lui consentir et par le travail de recouvrement qu'elle effectue.

En pratique, les sociétés de portage effectuent les relances auprès des clients des consultants portés, en cas de retard de paiement par exemple. Elles leur garantissent également un paiement minimum conventionnel en cours d'exécution du contrat.

Comment est-on rémunéré en portage salarial ?

Exercer en portage salarial, c'est combiner la protection sociale d'un salarié et l'autonomie d'un indépendant. Mais qu'en est-il de la rémunération ?

DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU SALAIRE NET

Le salarié porté est autonome dans la recherche de ses clients et la négociation du tarif de ses prestations. De la même manière que pour un indépendant, le prix

de ces prestations constitue le chiffre d'affaires du salarié porté.

Une fois les frais de gestion déduits, le montant disponible permet de rémunérer le salarié porté et de payer l'ensemble des charges générées par son activité.

De fait, avant de verser le salaire net, la société de portage s'acquitte de la totalité des cotisations, contributions et des charges déclenchées par l'activité du salarié porté.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LE CONSULTANT INDÉPENDANT

C'est la contrepartie d'une protection sociale forte et d'un accompagnement de qualité.

FRAIS DE GESTION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est la rémunération de la société de portage. Il s'agit d'un prélèvement sur le chiffre d'affaires en contrepartie de la gestion administrative de l'activité (établissement du contrat de travail, du contrat de prestation avec l'entreprise cliente, facturation et recouvrement des factures, déclaration auprès de l'URSSAF etc.). Ils sont souvent compris entre 5 % et 15 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé.

Un effet de seuil qui empêche plus d'un consultant potentiel sur quatre à passer en portage salarial

Actuellement, il existe une contrainte forte et pénalisante sur le sujet. Le seuil de rémunération minimale pour pouvoir entrer en portage salarial est fixé à 30.206 euros bruts annuels.

Or, une étude réalisée en 2021 à la demande les partenaires sociaux du portage salarial, fait apparaître que de nombreux cadres et professions intermédiaires ont perçu une rémunération en équivalent temps plein inférieure à ce seuil minimal d'entrée. Par conséquent, un grand nombre de consultants indépendants se voient refuser l'accès à un système qui leur serait pourtant favorable.

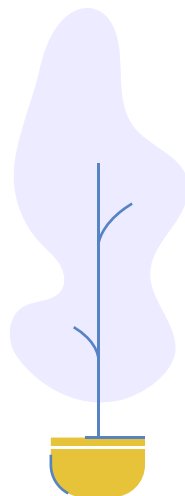
Concrètement, cela signifie qu'une part très importante de professions autonomes (cadres et professions intermédiaires) qui pourraient exercer leur activité en portage salarial en sont empêchées à cause du seuil de rémunération.

Au total, ce sont près de 27% des consultants qui pourraient potentiellement bénéficier de ce statut protecteur qui s'en trouvent exclus.

C'est pourquoi il est urgent d'abaisser ce seuil.

Du reste, un rapport⁵ sénatorial de 2021 concernant « l'évolution des modes de travail et les différents défis managériaux » propose d'aller dans ce sens. Il proposait notamment d'assouplir les conditions de recours au portage salarial afin d'en faire bénéficier des travailleurs moins qualifiés.

⁵ https://www.senat.fr/rap/r20-759/r20-759_mono.html



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les partenaires sociaux sont très soucieux de sécuriser le parcours professionnel des salariés portés. C'est pourquoi ils ont choisi de privilégier la formation professionnelle en s'attachant aux spécificités avec un taux de contribution supérieur au minimum légal obligatoire.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN PORTAGE SALARIAL



C'est ainsi que pas moins de deux accords ont été conclus en 3 ans⁶, avec pour finalité d'optimiser l'ensemble des compétences requises aux besoins des consultants en portage salarial : développement de la recherche de mission, du réseau professionnel, négociation commerciale etc.

L'un des avantages majeurs en portage salarial est donc la facilité avec laquelle il est possible de se former en tant que consultant indépendant, et ce tout au long de l'année !

Un nouvel atout depuis le 1^{er} janvier 2021 : le contrat de professionnalisation s'ouvre au portage salarial

Au début de l'année 2021, un avenant a été conclu entre le PEPS et les organisations syndicales afin de donner accès au contrat de professionnalisation pour les salariés en portage salarial. C'est une belle opportunité pour les salariés en reconversion professionnelle, à qui ce contrat pourra apporter de nouvelles perspectives de carrière.

Le contrat de professionnalisation, désormais accessible à l'ensemble des salariés portés en France, témoigne d'un progrès réel de l'attention portée à l'accompagnement et à la formation des salariés portés dans la branche du portage salarial.

À titre expérimental, il est désormais possible de conclure un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou indéterminée, avec une société de portage, sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2024⁷.

Le salarié porté est un professionnel qualifié dans son domaine d'activité ou son cœur de métier. Le contrat de professionnalisation lui permettra d'acquérir un ensemble d'aptitudes transversales complémentaires pour parfaire ses compétences en tant que consultant indépendant.

⁶ Avenant n°1 du 23 avril 2018 modifiant l'article 36 de la convention collective et Avenant n°6 du 18 février 2020 relatif à la contribution conventionnelle à la formation professionnelle ;

⁷ Inclusion dans l'emploi par l'activité économique (no 3302)

Amendement n°454 - Assemblée nationale (assemblee-nationale.fr)

ET DE NOMBREUX AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE CLIENTE

Renforcer ses équipes par
une compétence externe

Pourquoi est-il si avantageux
pour les entreprises de
privilégier une collaboration
avec un salarié porté ?



ET DE NOMBREUX AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE CLIENTE

AGILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le portage salarial permet à une entreprise de s'adapter en fonction de son activité. Si elle est en pleine croissance et manque d'effectifs, c'est un moyen rapide de pallier cette carence. Il en est de même si elle a un besoin ponctuel de compétences spécifiques.

Le renforcement d'une équipe, l'expérimentation d'un projet et, très souvent, la pré-embauche sont autant de raisons d'avoir recours au portage salarial pour une entreprise.

En somme, le recours au portage salarial permet à l'entreprise d'être agile et réactive, au plus près de la conjoncture de son secteur.

UNE COMPÉTENCE À 360°

Faire appel à un consultant porté qui a déjà effectué diverses missions au sein d'autres entreprises est l'occasion d'accueillir un regard extérieur et un recul souvent bénéfiques sur les enjeux et les problématiques de l'entreprise. Cela permet aussi de s'inspirer des meilleures pratiques et retours d'expériences récoltés ailleurs. Le freelance en portage salarial peut aussi apporter des ressources, outils et méthodes pour faire évoluer le client dans sa culture d'entreprise. **A cet égard, il est également un véritable levier pour la performance des entreprises clientes.**

Les compétences les plus recherchées⁸ sont le développement web, logiciel ou application mobile, ainsi que les métiers liés

aux technologies de l'information et de la communication, comme le community management sur les réseaux sociaux.

DES COÛTS PRÉVISIBLES ET MAÎTRISÉS

Le travailleur en portage salarial étant un prestataire de services, l'entreprise cliente bénéficie de plusieurs atouts pour la mission.

Tout d'abord, elle peut planifier et budgéter une enveloppe financière, séquencer les actions à entreprendre etc. **Les coûts sont ainsi maîtrisés.** Par ailleurs, contractualiser une mission peut se faire très rapidement car les circuits de décision sont courts et la charge administrative réduite pour l'entreprise cliente.

UNE GESTION ADMINISTRATIVE SIMPLIFIÉE

L'entreprise cliente n'a aucune démarche administrative à effectuer : c'est en effet la société de portage qui s'en occupe. Celle-ci rédige le contrat de prestation que le client va ensuite signer, puis génère les factures. **Ce faisant, l'entreprise cliente réduit ses coûts car la production de la paie, le règlement des cotisations sociales ou encore les déclarations à effectuer sont prises en charge par la société de portage.** L'entreprise cliente a simplement besoin de régler les factures d'honoraires émises par la société de portage et ce, tout au long de la mission du salarié porté.

Finalement, rien de plus simple qu'un achat de prestation en portage salarial !

⁸ <https://freelanceinfos.fr/quels-metiers-en-freelance-les-10-jobs-les-plus-recherches/>

Rien d'étonnant à ce qu'un nombre croissant d'entreprises plébiscitent le portage salarial !

**LE SALARIÉ PORTÉ :
UN PROFESSIONNEL DÉDIÉ
À SA MISSION**

De même que pour l'entreprise cliente, le salarié porté n'a nul besoin de se préoccuper des tâches périphériques à son activité. Il peut exercer une activité sans avoir à créer de structure, sans frais de départ et sans coût fixe, tout en se libérant des tâches administratives, comptables, ou de gestion. Le portage salarial lui permet ainsi de se concentrer sur son développement et son cœur de métier.

Et de gagner ainsi en efficacité !

UN CADRE LÉGAL SÉCURISÉ

Le portage salarial s'appuie sur un cadre légal renforcé permettant de sécuriser pleinement la prestation de services. Cette nouvelle forme d'emploi est définie dans le code du travail, encadrée par l'ordonnance n° 2015-380 du 2 avril 2015, et réglementée par une convention collective de branche. Ce cadre sécurise le recours aux freelances. Il est important de souligner que ceux-ci ont fait le choix d'exercer leur activité de façon autonome tout en bénéficiant du statut de salarié.

La réglementation du portage salarial se renforce au fil des accords de branche et des lois relatives aux travailleurs indépendants. Un aménagement minimum des dispositions légales et notamment de l'article L1254-3 du Code du travail permettrait à un plus grand nombre de travailleurs autonomes d'accéder au statut du portage salarial.

Pour rester dans l'esprit de la loi, il conviendrait par conséquent de préciser que l'entreprise cliente ne peut avoir recours à un salarié porté que pour l'exécution d'une tâche ne relevant pas de son activité normale et permanente ou pour une prestation nécessitant une expertise dont elle n'a pas la disponibilité.

La vitalité de ce secteur se retrouve ainsi dans sa capacité à se développer pour apporter des solutions à de nombreux enjeux sociaux et économiques.



ET POUR 2022 ?

LE PORTAGE SALARIAL
CONTINUE À S'ADAPTER
AUX NOUVEAUX DÉFIS



En pointe sur le télétravail, vecteur d'autonomie et de souplesse

La moitié des freelances exerçant une profession intellectuelle est en télétravail à 100% et près de 40% se partagent entre leur domicile et le bureau de leur client⁹.

À ce titre, le portage salarial a été précurseur pour l'organisation du travail à distance qui s'est renforcé pendant la crise sanitaire. Nous prévoyons un développement durable dans les années à venir.

Comparativement, on estime à 17% le pourcentage de télétravailleurs en France¹⁰. Un nombre qui ne cesse d'augmenter, avec des entreprises qui encouragent de plus en plus fréquemment le travail à distance ou certains types de travail nomade. Dans le contexte d'une crise sanitaire qui perdure, cette tendance va probablement s'amplifier. Du reste, 24% des Français déclaraient qu'ils pratiquaient régulièrement le télétravail pendant le confinement¹¹.

Dans ce contexte d'évolution rapide du marché du travail, le portage salarial peut apporter sa pierre à l'édifice de ce que seront demain les nouveaux modes d'organisation de la population active. Il existe ailleurs dans le monde des modèles similaires au portage salarial tel que nous le connaissons en France.

C'est pourquoi, à son échelle et à sa manière, le portage salarial s'inscrit pleinement dans le sens des mutations que connaît partout le monde du travail.

L'impact économique et écologique positif du portage salarial

L'attrait des freelances pour le télétravail fait du salarié porté un excellent ambassadeur de ce nouveau mode d'organisation du travail.

Les salariés portés contribuent pleinement à « l'accélération de l'histoire » qu'est cette transformation profonde de l'organisation du travail dans les entreprises. Celle-ci est accompagnée par les collectivités territoriales, à travers des aides aux entreprises et la construction d'infrastructures comme les espaces de coworking. Paris figure parmi les villes les plus dynamiques et avancées dans ce domaine, au niveau mondial¹².

⁹ D'après le sondage Ipsos du PEPS sur le freelancing en 2021

¹⁰ <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000646.pdf>

¹¹ "Baromètre des économies régionales... confinées", Odaxa-Adviso Partners, avril 2020

¹² <https://www.lelabocoworking.com/le-boom-du-coworking-en-france/>

ET POUR 2022 ?



Dès lors que son recours est négocié et accepté, le télétravail présente de nombreux avantages, y compris en termes d'écologie et d'économie. Parce qu'il travaille principalement de chez lui ou depuis des espaces de coworking, **le salarié porté contribue à réduire l'encombrement des axes de communication ainsi que les transports collectifs, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.**

Après la crise sanitaire, il est très probable que le télétravail s'imposera comme une pratique beaucoup plus généralisée : les 3/4 des Français souhaitent qu'il se développe davantage à l'avenir. **Un pas a été franchi dans ce domaine, il sera difficile de revenir en arrière.** Le portage salarial, à cet égard, permettra de répondre à ces attentes nouvelles. Il sera un vecteur d'enrichissement des territoires.

Un enjeu de notoriété vis-à-vis des étudiants

Au titre des projets que les professionnels du portage salarial mènent en 2022, figure un certain nombre d'actions de communication destinées à faire connaître plus encore cette forme d'emploi innovante.

Par exemple, le PEPS est en lien avec le monde de l'enseignement supérieur afin de promouvoir le statut du portage salarial. C'est d'emploi, qui a vocation à s'installer de plus en plus naturellement dans le paysage professionnel, entre le salariat et le statut d'indépendant. Au seuil de leur vie professionnelle, et parce que le portage salarial leur est aussi destiné, il est par conséquent utile que les jeunes diplômés soient parfaitement informés de l'éventail de possibilités qui s'offrent à eux.



Le portage salarial a désormais son label !

Le “Label de portage salarial PEPS” est un label mis en place via un partenariat entre l’AFNOR et le PEPS. L’organisme AFNOR certification a accompagné le PEPS dans la création de ce label. Il constitue à ce titre un vrai gage de qualité, tout en offrant un ensemble de bonnes pratiques pour un portage salarial juridiquement sécurisé.

Ce label PEPS s’adresse aux entreprises de portage salarial adhérentes au PEPS. Il apporte un signe de reconnaissance fort aux entreprises labellisées, pleinement engagées dans le respect des pratiques de déontologie de la profession ainsi que dans la qualité des services délivrés aux entreprises clientes.

Le label PEPS est également un gage de sécurité pour les consultants indépendants. Il représente la garantie d’être portés par une entreprise aux pratiques fiables et sécurisées. Il est aussi l’assurance d’opter pour une société de portage pleinement engagée dans une démarche de qualité.

Par conséquent, ce label franchit une étape décisive: il concrétise un pas supplémentaire vers la normalisation des pratiques et la sécurisation de la profession. Ce label a vocation à devenir une norme et à s’inscrire dans l’avenir.

ACCOMPAGNER LE FREELANCE TOUT AU LONG DE SA VIE PROFESSIONNELLE



JEUNE ACTIF EMMA, 25 ANS

sort tout juste de ses études dans l'informatique. Après son dernier stage en entreprise, celle-ci souhaite la recruter en tant qu'indépendante pour terminer le projet de site web qu'elle avait commencé en tant que développeuse.



RECONVERSION PROFESSIONNELLE AGATHE, 34 ANS

quitte une grande entreprise dans l'agroalimentaire après 10 ans au sein du même groupe, au même poste. Elle veut se lancer à son compte, en tant que consultante marketing.

**CONSULTANT
JEAN, 42 ANS**

est salarié porté depuis maintenant dix ans. Un statut qui lui permet d'apporter sa compétence en tant que professionnel des ressources humaines auprès de ses trois clients. Ce statut lui offre également la possibilité de continuer à se former dans son métier, tout en rendant possible une situation personnelle stable, compatible avec l'éducation de sa fille de 8 ans.

**SÉNIOR
MARIANNE, 65 ANS**

est à la retraite depuis quelques années déjà. Malgré ses voyages et ses différentes activités hebdomadaires, elle s'ennuie. Au cours d'un repas de famille, son gendre lui parle des difficultés rencontrées dans sa PME pour trouver un manager au sein du comité exécutif. L'expérience de Marianne tombe à point nommé, la voici partie pour six mois en tant que manager de transition ! Avec le portage salarial, elle n'a plus qu'à se concentrer sur sa mission - sa société de portage s'occupe de tout le reste.

**DEMANDEUR
D'EMPLOI
EMMANUEL, 51 ANS**

a perdu son travail de chef dans la restauration en pleine crise pandémique du COVID-19. Il a trouvé une société de portage qui l'accompagne pour le lancement de son propre service, cette fois en tant que formateur des brigades en cuisine.

NOS PROPOSITIONS POUR DÉVELOPPER LE PORTAGE SALARIAL

Notre profession, pour se développer plus encore, a besoin d'un cadre élargi et sécurisé et c'est dans ces perspective que nous avons élaboré les propositions suivantes

1

**Donner accès
au portage salarial
à un plus grand
nombre.**

Selon une étude réalisée à la demande des partenaires sociaux de la branche en 2021, 27% des consultants potentiels qui pourraient potentiellement bénéficier de ce statut protecteur s'en trouvent exclus.



2

**Simplifier
les conditions
de recours
au portage
salarial.**



3

Permettre
au salarié porté
de déduire
l'ensemble du
coût des frais
professionnels
nécessaires
à son activité.



swile

Le PEPS s'associe à Swile pour révolutionner l'espace employé!

Découvrez Swile, la solution qui centralise tous vos avantages sur une seule carte: titres-resto, titres cadeaux, mobilité et bientôt même titres vacances.



Les titres-resto



Une expérience de paiement unique

- Réseau illimité avec Mastercard
- Relai par carte bancaire
- Sans contact, Apple Pay, Google Pay...
- Cashback



Une Swile Card 100% personnalisable

- Carte virtuelle disponible dès le 1er jour
- Couleur, gravure, code PIN



Une app qui donne des supers pouvoirs

- Suivi des dépenses en temps réel
- Verrouillage
- Commande de cartes additionnelles

Les titres-cadeaux



Une carte qui passe partout et débite le bon compte automatiquement

- Grandes enseignes
- Commerces de proximité
- En ligne



Une plateforme remisee jusqu'à -60%

- Billetterie
- Bons plans
- Ventes privées



Des outils qui facilitent le quotidien des CSE

- Gestion & comptabilité
- Espace CSE
- Blog, messagerie et sondages

Une tarification avantageuse pour tous les adhérents au syndicat PEPS :

Cartes : Elles sont offertes !

Frais de rechargement mensuel / salarié : offert

Pour plus d'informations, contactez Swile sur partenariats@swile.co



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général



Eric Creux Partenaire du PEPS

**Votre agent vous
accompagne pour
l'ensemble de vos
besoins d'assurance.**

Nous vous proposons un accompagnement privilégié, des solutions garantissant l'ensemble des risques liés à votre activité professionnelle et de dirigeant : vous protéger en vous aidant à prévoir et décider.

Pour tout renseignement, contactez vos interlocuteurs dédiés :

Agence Générale Eric Creux, Assurance AXA
8, rue Albert Samain 75017 Paris
+33 1 43 80 07 84 / agence.creux@axa.fr

Orias : 09049930 - www.oriass.fr

DÉCOUVREZ LE PORTAGE SALARIAL !



Découvrez
le portage salarial
avec notre vidéo
sur Youtube



Notre actualité
in peps-syndicat
@PEPSyndicat

L'information
professionnelle
et l'annuaire
de nos adhérents
www.peps-syndicat.fr



CONTACT
Hélène Fraysse
Déléguée Générale PEPS
« Professionnels de l'Emploi
en Portage Salarial »
helene.fraysse@peps-syndicat.fr

LES PROPOSITIONS DU PEPS

POUR DÉVELOPPER LE PORTAGE SALARIAL

1

Donner
accès au
portage salarial
à un plus grand
nombre.

2

Simplifier
les conditions
de recours au
portage salarial.

3

Permettre
au salarié porté de
déduire l'ensemble
du coût des frais
professionnels
nécessaires à son
activité.

